

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION
DES PEUPLES AUTOCHTONES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

SECRETARIAT GENERAL
A LA JUSTICE

Décret n°2023-1752 du 2 novembre 2023
Portant révocation de quatorze auditeurs de
justice dans la magistrature congolaise, en
tête : **SENHINGBE ADJE Evrard.**

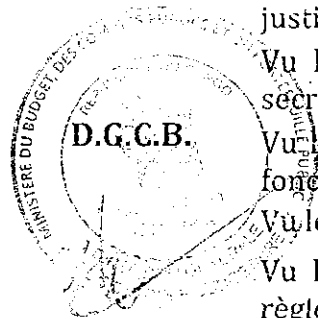
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
DES JURIDICTIONS ET DES SERVICES
JUDICIAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 022-92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n° 19-99 du 15 avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 022-92 du 20 Août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n° 23-92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
Vu la loi n° 15-99 du 15 Avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 23-92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
Vu le décret n° 2017- 260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2003-99 du 07 juillet 2003, relatif aux attributions du ministre de la justice et des droits humains ;
Vu le décret n° 99-85 du 15 mai 1999, portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 62-130 MF du 09 mai 1962, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2000-124 du 1^{er} juillet 2000 portant reversement des magistrats ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003, relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022, portant nomination des membres du gouvernement ;
Vu le procès-verbal de la délibération du concours spécial d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) session de novembre 2022.



DECRETE

Article premier : les auditeurs de justice nommés suivant les décrets n°s 2021-98, 2021-99, 2021-100, 2021-101 et 2021-102 du 16 février 2021, à la suite des travaux de la commission interministérielle, ayant désisté volontairement à la formation de magistrature, pour avoir refusé de se présenter au concours spécial d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Congo, sont révoqués du corps de la magistrature.

Il s'agit de :

1. **SENHINGBE ADJE** Evrard, né le 15 août 1984 à Pointe-Noire ;
2. **OBAMI Zita** Rollande, née le 26 mai 1985 à Pointe-Noire ;
3. **MVOULA Fode** Tchanel, né le 31 décembre 1986 à Pointe-Noire ;
4. **MOUNGUENGUE BILONGO** Katia, née le 18 octobre 1986 à Brazzaville ;
5. **MIKALA-WELLO** Aser Christ, né le 05 août 1990 à Panga ;
6. **MBOU Maât** Piya, née le 16 avril 1986 à Brazzaville ;
7. **MALONGA** Mauricia Gloire, née le 20 août 1994 à Pointe-Noire ;
8. **MADIENGUELA** Fabrice Evrard, né le 03 février 1981 à Brazzaville ;
9. **LEBOUALA** Rufin Mesmin, né le 03 janvier 1981 à Pombo ;
10. **ELENGA ESSOMBE** Marcellina Zita, née le 13 juillet 1988 à Brazzaville ;
11. **DZOUALOU TSOKO** Freddy Johnsilia, née le 09 avril 1990 à Brazzaville ;
12. **DUCKAT** Yves Eric Arnaud, né le 16 janvier 1982 à Brazzaville ;
13. **AYAYOS DIKANONO** Talbot, né le 23 juillet 1985 à Brazzaville ;
14. **AKANHAT** Froelich Dante Privald, né le 18 décembre 1982 à Brazzaville.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2023 - 1752

Brazzaville, le 2 novembre 2023

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

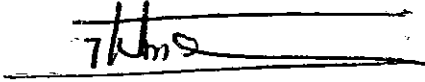
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des
Droits Humains et de la Promotion des Peuples
Autochtones,

Anatole Colinet MAKOSSO

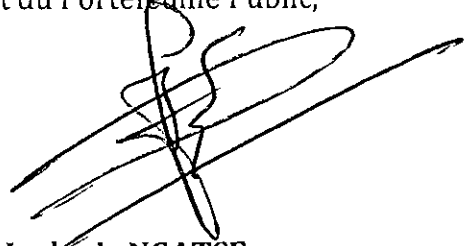
Aimé Ange Wilfrid BININGA

Le Ministre de l'économie et des Finances,

Le Ministre du budget, des Comptes Publics
et du Portefeuille Public,



Jean-Baptiste ONDAYE



Ludovic NGATSE

AMPLIATIONS

MJDHPPA/CAB	2
SGJ-DAFE	2
COUR SUPREME	2
DGB	2
DGCB	2
SGG/BC	2
JORC	2
INTERESSES	14
DOSSIERS	28/56

